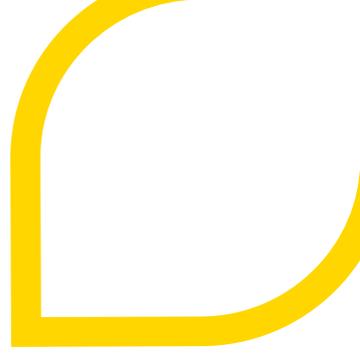




Gemeng Munneref



## DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DE LA COMMUNE DE MONDORF-LES-BAINS Année scolaire 2023 / 2024

suivant règlement communal du 5 octobre 2023

Prime aux élèves fréquentant un établissement post primaire (Article 4)

Prime aux universitaires au Grand-Duché de Luxembourg (Article 5)

Prime aux universitaires à l'étranger (Article 6)

Prime de formation professionnelle (CCP, DAP et/ou DT) (Article 7)

Subvention pour ménages à faible revenu (SMFR) (Article 8)

### Demandeur

Nom(s) et Prénom(s) : \_\_\_\_\_

N° et Rue : \_\_\_\_\_

CP et Localité : \_\_\_\_\_

Tél. / GSM : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Compte bancaire : \_\_\_\_\_ BIC : \_\_\_\_\_

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Année d'études réussie : \_\_\_\_\_

Section : \_\_\_\_\_

Semestres accomplis : \_\_\_\_\_

Entreprise formatrice : \_\_\_\_\_

*(seulement pour les apprentis)*

**En signant la présente demande, le demandeur déclare expressément avoir connaissance des conditions et dispositions prévues par la réglementation communale en vigueur en matière d'aides financières dites « Primes à la réussite scolaire » et s'engage à les respecter intégralement.**

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal : \_\_\_\_\_

*Certifié sincère et véritable*

*En cas de mineur, signature du représentant légal obligatoire*

**Les demandes incomplètes et non accompagnées des pièces justificatives exigées ne sont pas prises en considération. A remettre avant le 28 octobre 2024.**

**Pièces justificatives à joindre :**

- (1) Une copie du bulletin de la dernière année d'études
- (2) Un certificat portant sur l'examen de la dernière année d'études post primaires passée avec succès
- (3) Les résultats scolaires certifiant la réussite de l'année scolaire
- (4) Un certificat scolaire de l'année en cours
- (5) Une copie du certificat de capacité professionnelle (CCP), du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) et/ou du Diplôme de technicien (DT)
- (6) Une copie du certificat de subvention pour ménages à faible revenu (SMFR) du CePAS

**Protection des données à caractère personnel**

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration communale à la réalisation de la finalité du traitement.

Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer l'un de vos droits, vous pouvez envoyer un courriel à notre délégué à la protection des données :

dpo@mondorf-les-bains.lu, ou par courrier recommandé à :

Administration communale de Mondorf-les-Bains

Délégué à la protection des données

B.P. 55

L-5601 Mondorf-les-Bains

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.